

Pour faire simple, le rapport de force, C'est quoi ?



Le rapport de force c'est ce qui nous permet d'avoir du poids, une certaine capacité de négociation face à nos interlocuteurs.

Dans le monde du travail, les syndicats ont différents moyens d'instaurer un rapport de force favorable à l'obtention de garanties collectives avantageuses pour les salariés qu'ils défendent.

La CGT utilise l'ensemble des cordes à son arc.

- **La raison** : elle permet d'avancer par l'argumentation, lorsqu'on parvient à convaincre son interlocuteur que la demande est justifiée.
- **Le compromis** : Si la direction a quelque chose à gagner dans l'accord d'un côté et les salariés également de l'autre, un accord de compromis est toujours possible.
- **La communication** : communiquer régulièrement aux salariés et faire en sorte que la direction sache que les salariés sont concernés et soutiennent les revendications pèse aussi dans la balance.
- **Le rappel à la loi** : parfois lorsque la direction n'est pas dans son droit, un rappel à la loi par l'inspection du travail, voir un recours au tribunal peut permettre d'obtenir gain de cause.
- **La grève** : la grève est le dernier recours lorsque nous avons épuisé tous les autres moyens. Lorsqu'une négociation est bloquée ou que l'on est face à une direction qui ne souhaite rien entendre, elle permet de lui rappeler que l'entreprise fonctionne grâce aux salariés et que si ceux-ci s'arrêtent, tout s'arrête. **Souvent, une grève impose un rapport de force dans la durée, et lorsqu'elle est réussie, la direction est plus à l'écoute des syndicats pendant plusieurs années.**

NAO 2020 : Lors des NAO 2020 nous avons bénéficié des retombées de la grève NAO CGT de 2019 très suivie sur plusieurs établissements de Framatome. Alors que les négociations piétinaient depuis plusieurs années (notamment avec le gel des salaires « AREVA ») nous n'avons pas eu d'autre choix que de proposer l'action aux salariés. L'attitude de la direction en négociation a depuis complètement changé. **Ce changement a permis en 2020 de faire progresser les négociations sans avoir à recourir une nouvelle fois à la grève**, de manière considérable. Sans reprendre l'ensemble des enveloppes qui ont évolué pendant les négociations, les augmentations générales, en particulier, sont passées de 1,2% en début de négos à 1,75% dans l'accord signé et l'enveloppe des ingénieurs et cadres de 2,2% sans garantie à 2,5% avec une garantie triennale 2017-2020 de 2,1%.



Une fois encore nous remercions tous les salariés qui nous soutiennent et tous ceux qui ont participé au mouvement de grève à l'appel de la CGT en 2019.

Les opérations salariales vont avoir lieu ce mois-ci. Le retard de pouvoir d'achat subi depuis des années par nombre d'entre nous ne sera pas comblé. Remplissez notre enquête de salaires¹ sur <https://framaforms.org/salaires-framatome-2019-1564138207> pour contrôler le respect de l'accord et les prochaines négos !



¹ Suite à un problème sur le site d'hébergement, l'enquête de salaires CGT commencée fin 2019 a dû être stoppée.